

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 12 septembre 2022 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #22-09-129

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #22-09-130
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 1^{er} août 2022;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
 - 5.2** Présentation des faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2021 par M. le maire.
- 6. Administration**
 - 6.1** Adoption du règlement #22-160 modifiant le Règl.#12-73 - instituant un programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles sur le territoire de Métis-sur-Mer (version refondue 2020);
 - 6.2** Adopter le rapport financier 2021 de l'OMH de Métis-sur-Mer ;
 - 6.3** Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour la ventilation de la cuisine du centre communautaire ;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Annulation de la lettre du ministre confirmant l'aide financière pour l'asphaltage dans le cadre du programme PAVL;
 - 7.2** Dépôt d'une demande PAVL - chemin Leggatt et Rang 4 – asphaltage – estimation préliminaire;
 - 7.3** Achat de pneus pour le camion 10 roues;
 - 7.4** Nommer une firme pour l'étude géotechnique – réfection rue Rousseau;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demande de permis de construction en sur le site du Phare de Métis-sur-Mer;
 - 8.2** Demande de permis de construction en zone PIIA au 349, rue Cascade;
 - 8.3** Demande de permis de construction en zone PIIA au 333, rue Cascade;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Adoption du projet du schéma de couverture de risque de la MRC;
 - 9.2** Embauche de deux pompiers;
 - 9.3** Adoption du rapport annuel du service incendie de la MRC 2021;
- 10. Loisirs et cultures**

Rien
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 1^{er} aout 2022.

RÉSOLUTION #22-09-131

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 1 AOUT 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 1 aout 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

1. Nouvelle signalisation à l'entrée de la route du Phare pour le stationnement;
2. Règlement #22-160 modifiant le Règl.#12-73 - instituant un programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles sur le territoire de métis-sur-Mer (version refondue 2020).
3. Dépôt du demande financière dans le cadre du programme FRR – Volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – achat d'un support temporaire pour poteau avec Ste-Flavie, Ste-Luce et Price.
4. Terrain à Mme Céline Dion qui prolonge la rue Cascade.
5. Adoption du projet du schéma de couverture de risque de la MRC.

La prochaine séance aura lieu le 3 octobre 18h30 à la salle du conseil, 138 Principale.

4.2 Comité de développement

Salle d'entraînement et demande pour débiter les petits déjeuners du vendredi matin.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Remise du rapport financier du comité aux membres du conseil.

4.6 Comité du Phare

M. Ladd Johnson est venu présenter jeudi passé le rapport annuel sur la gestion du site du Phare aux membres du conseil.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #22-09-132

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'aout 2022 pour un montant de 157 542.13 \$ adopte la liste des comptes à payer d'aout 2022 pour un montant de 59 195.97 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

5.2 Présentation des faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2021 par M. le maire.

Ce document est disponible sur le site internet de la Ville sous la rubrique profil socioéconomique.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du règlement #22-160 modifiant le Règl.#12-73 - instituant un programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles sur le territoire de Métis-sur-Mer (version refondue 2020).

RÉSOLUTION #22-09-133

Adoption du règlement #22-160 modifiant le Règl.#12-73 - instituant un programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles sur le territoire de Métis-sur-Mer (version refondue 2020)

ATTENDU QUE Le Directeur Général mentionne que ce règlement a pour but d'amender le règlement numéro 22-160 afin de rendre ce règlement plus flexible sur les conditions d'admissibilité ;

ATTENDU QU' un avis de motion accompagné d'un projet de Règlement a été préalablement donné par M. le Conseiller Simon Brochu à la séance de ce conseil tenue le 1^{er} août 2022;

ATTENDU QUE copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

ATTENDU QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et statue ce règlement.

6.2 Adopter le rapport financier 2021 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #22-09-134

ADOPTER LE RAPPORT FINANCIER 2021 DE L'OMH DE METIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte les états financiers au 31 décembre 2021 de l'Office Municipal d'Habitation de Métis-sur-Mer.

6.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour la ventilation de la cuisine du centre communautaire.

RÉSOLUTION #22-09-135

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRACIM POUR LA VENTILATION DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer doit mettre aux normes la ventilation dans la cuisine du Centre communautaire car la cuisine est utilisés régulièrement par des organismes ou des locataires privés;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Annulation de la lettre du ministre confirmant l'aide financière pour l'asphaltage dans le cadre du programme PAVL.

RÉSOLUTION #22-09-136

ANNULATION DE LA LETTRE DU MINISTRE CONFIRMANT L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ASPALTAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL.

ATTENDU QUE l'acceptation de l'aide financière a été réalisée selon des plans et devis erronés, donc l'aide financière n'est pas assez élevée afin de réaliser les travaux d'asphaltage sur le Rang 4 et sur le chemin Leggatt.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer annule la lettre du ministre des Transports M. Bonnardel datée du 18 février 2022 du programme PAVL, volet Accélération, No SFP : 154217979, No de dossier TPY77333. Cette aide accordait une aide financière de 921 808 \$

7.2 Dépôt d'une demande PAVL - chemin Leggatt et Rang 4 – asphaltage – estimation préliminaire.

RÉSOLUTION #22-09-137

DÉPÔT D'UNE DEMANDE PAVL - CHEMIN LEGGATT ET RANG 4 – ASPHALTAGE – ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. William Page-Levesque, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme la Conseillère Tracy Sim et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7.3 Achat de pneus pour le camion 10 roues.

RÉSOLUTION #22-09-138

ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION 10 ROUES

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de Métis-sur-Mer achète des roues et des pneus pour le camion 10 roues pour un montant de 4 072 \$ avant taxes chez Point S – Robert Bernard de Matane. Ce montant sera payé à même l'excédent accumulé non-affecté.

7.4 Nommer une firme pour l'étude géotechnique – réfection rue Rousseau..

RÉSOLUTION #22-09-139

NOMMER UNE FIRME POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION RUE ROUSSEAU.

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de Métis-sur-Mer nomme la firme ENGLOBE afin de réaliser une étude géotechnique et caractérisation environnementales des matières résiduelles dans le projet de réfection de la rue Rousseau pour un montant de 12 776.02 \$ incluant les taxes comme décrits dans la soumission datée du 29 août 2022 . Ce montant est subventionnable dans le programme TECQ 2019-2023.

8. URBANISME

8.1 Demande de permis de construction en sur le site du Phare de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #22-09-140

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN SUR LE SITE DU PHARE DE MÉTIS-SUR-MER

La demande vise à émettre un permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur et du revêtement de toiture du bâtiment abritant le criard de brume.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la restauration et la mise en valeur des constructions patrimoniales existantes afin de préserver l'intérêt historique du site;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement extérieur sera du bardeau de cèdre couleur blanc phare tel qu'existant;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement de toiture sera de la tôle couleur rouge phare tel qu'existant;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis.

8.2 Demande de permis de construction en zone PIIA au 349, rue Cascade.

RÉSOLUTION #22-09-141

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 349, RUE CASCADE

La demande vise à émettre un permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.3 Demande de permis de construction en zone PIIA au 333, rue Cascade.

RÉSOLUTION #22-09-142

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 333, RUE CASCADE

La demande de permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie annexée sont similaires à celles de la partie d'origine;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Adoption du projet du schéma de couverture de risque de la MRC.

RÉSOLUTION #22-09-143

ADOPTION DU PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC

ATTENDU QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC La Mitis;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

ATTENDU la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risque 2022-2027 daté du 19 juillet 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et unanimement résolu:

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

9.2 Embauche de deux pompiers.

RÉSOLUTION #22-09-144

EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Samuel Couillard et M. Maxime Fournier comme pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer. Leurs conditions seront selon l'entente entre la Ville et le service incendie.

9.3 Adoption du rapport annuel du service incendie de la MRC 2021.

RÉSOLUTION #22-09-145

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE DE LA MRC 2021

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du service incendie de la MRC 2021.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20h00 et se termine à 20h30.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #22-09-146
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h30.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et greffier-trésorier